



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 56

Date de la convocation : jeudi 25 juin 2026

Délibération n° : DCM_2026_150

Matière 1.1.3

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (56)

Caroline Airiau, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Didier Pohnu, Joris Raflebeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4)

Laurence Huet Andriot, Jean-Christophe Pencolé, Emma Sellier et Isabelle Suteau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Denis Allaire	Agnès Lesdema Legal
Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Nicolas Bahuaud	Jean-François Ouvrard
Emilie Clemenceau	Vincent Blanchard
Alexandre De Fraissinette	Dominique Le Courtès
Vanessa Illan	Delphine Chateigner
Antoine Leroux	Joris Raflebeau

Secrétaire de séance : Adrien D'Hostel

Création d'un groupement de commandes entre la commune de Sèvremoine et son CCAS

Pièce jointe : Projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de Sèvremoine et son CCAS

Rapporteur : Geneviève GAILLARD, Adjointe aux Finances, aux Achats/Commande publique et aux Assurances

EXPOSE DES MOTIFS

Le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats publics en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît ainsi qu'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS, pour la réalisation d'achats en matière de travaux, fournitures et services, optimiserait les procédures de passation, favoriserait la concurrence entre les opérateurs économiques, ainsi que la bonne gestion des deniers publics et permettrait de réaliser des économies importantes, par l'effet d'économies d'échelles, et ce, pour chacun des membres du groupement.

Ce groupement de commandes est formalisé par une convention constitutive annexée à la présente délibération, précisant son fonctionnement, définissant son périmètre d'action, sa durée, sa nature, ses modalités de coordination et de fonctionnement général.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 11 juin 2026,

CONSIDERANT l'opportunité offerte par le Code de la commande publique de créer un groupement de commandes pour mutualiser certains achats,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une convention constitutive d'un groupement de commandes formalisant le fonctionnement du groupement, définissant son périmètre, sa durée, sa nature, ses modalités de coordination et de fonctionnement général,

CONSIDERANT la proposition de désigner la commune comme coordonnateur du groupement, réalisé sous la forme dite « d'intégration partielle », chaque membre étant notamment responsable de l'exécution des marchés passés en commun ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes permanent dite « d'intégration partielle » entre la commune et le CCAS de Sèvremoine, selon les conditions de la convention constitutive ci-annexée, et pour les besoins non limitatifs qui y sont mentionnés.
- **APPROUVE** le fait que la commune assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Geneviève GAILLARD, Adjointe aux Finances, aux Achats/Commande publique et aux Assurances, à signer la convention constitutive du

groupement de commandes, les pièces annexes se rapportant à cette décision et les avenants à la convention constitutive qui pourraient venir.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

